



PARTIE À COMPLÉTER PAR LES PARENTS

PARENTS

Nom : .....  
*(le nom indiqué doit correspondre au nom du RIB fourni)*  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Téléphone : .....  
Portable : .....

ENFANT CONCERNÉ

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Date de naissance : .....  
Sexe:  masculin  féminin

PARTIE À COMPLÉTER PAR LE CLUB

CLUB SPORTIF CONCERNÉ : .....

N° d'agrément à votre Fédération : .....

Adresse du Siège Social : .....

Je soussigné,

Nom et Prénom du Président : .....

atteste sur l'honneur que le montant annuel de la cotisation demandée (licence incluse)

s'élève à : ..... et que le jeune est à jour de sa cotisation.

Date et Visa du Président ou du Trésorier : .....

Cachet de l'Association

PARTIE À COMPLÉTER PAR LE SERVICE DES SPORTS

Documents à fournir dans tous les cas

- Formulaire rempli et signé
- R.I.B. au nom du parent qui fait la demande
- Quotient familial calculé par le service Éducation

Si votre quotient n'est pas calculé :

- Photocopie du dernier justificatif de revenu (paie, ASSEDIC, RMI, Pension invalidité ou autres)
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition
- Photocopie de la dernière notification des prestations familiales ou justificatif de versement CAF (hors APL)

Partie réservée au service des Sports

Dossier complet  Oui  Non

Si non, pièces à fournir :

.....  
.....  
.....

Quotient familial : .....

Montant de l'aide versée : .....



**Le dispositif SPORT + est une aide financière** octroyée par la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois aux familles génovéfaines **en fonction du quotient familial**, pour favoriser la pratique sportive, des enfants et des jeunes âgés de 2 à 18 ans inclus.

Sont concernées, les inscriptions aux clubs sportifs de la commune ou en dehors, seulement si ceux-ci n'existent pas sur le territoire. Sont exclus tous sports pratiqués au sein des associations sportives des établissements scolaires.

## MONTANTS DE L'AIDE SPORT +

L'aide Sport + est calculée en fonction du quotient familial et de l'âge de l'enfant :

Tranches du Quotient Familial		Montant de l'aide versée
		De 2 à 18 ans inclus
Jusqu'à	270	35,00€
271	à 301	33,40€
302	à 330	31,80€
331	à 380	30,20€
381	à 435	28,60€
436	à 488	27,00€
489	à 540	25,40€
541	à 606	23,80€
607	à 675	22,20€
676	à 724	20,60€
725	à 809	19,00€

➡ **Dossier à retourner avant fin 2022**

### DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

Mairie Annexe - 2<sup>ème</sup> étage / Bureau 202  
Place Roger Perriaud - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois  
Tél. : 01 69 46 80 23 - [sports@sgdb91.com](mailto:sports@sgdb91.com)